

LÉGISLATION METHADONE MAROC

Par Profil supprimé Postée le 12/03/2014 15:01

Bonjour,

Je suis Infirmier dans un centre methadone.

Un de nos patient compte partir au Maroc pendant un mois d'ici quelques jours.

Nous allons lui donner exceptionnellement 28 jours de traitement. Je voudrais savoir si le transport de methadone est autorisé vers ce pays. Quels sont les documents à fournir pour que le patient ne rencontre pas de problème avec les autorités?

Nous avons tenté de joindre le consulat du Maroc de Montpellier en vain.

Merci d'avance pour votre réponse.

Mise en ligne le 12/03/2014

Bonjour,

Les dispositions concernant les conditions de transport des traitements de substitution varient considérablement d'un pays à l'autre.

Dans le cas d'un déplacement hors de l'espace Schengen, comme c'est le cas pour votre patient, le département "Stupéfiants et psychotropes" de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament renseigne de façon précise les voyageurs. Vous pouvez les joindre au 01 55 87 35 91 ou au 01 55 87 35 93.

Cordialement,
